

Règlement de consultation

Maintenance multi technique du site Ifremer de Martinique

N° 251000189

Date limite de remise des offres : 03/11/2025 à 16h00

Visite de site obligatoire (cf. article 6)

IFREMER

Zone Industrielle de la Pointe du Diable
1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

Table des matières

1. Présentation de l'Ifremer	4
2. Objet de la consultation.....	5
3. Cadre de la consultation.....	5
3.1. Procédure de passation	5
3.2. Variantes	5
3.3. Délai de validité des offres.....	5
3.4. Langue de rédaction des offres.....	5
3.5. Modalités d'attribution.....	5
4. Conditions relatives au contrat.....	6
4.1. Type de marché	6
4.2. Forme du marché	6
4.3. Durée du marché	6
4.4. Montants du marché	6
4.5. Classification CPV.....	6
4.6. Clauses générales.....	6
4.7. Unité monétaire	7
5. DOSSIER DE CONSULTATION	7
5.1. Contenu du dossier de consultation.....	7
5.2. Vérification des documents de la consultation	7
5.3. Modification de détail au dossier de consultation.....	7
6. VISITE DE SITE OBLIGATOIRE	8
7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
7.1. Document à produire au stade de la candidature.....	8
7.2. Document à produire au stade de l'offre	9
8. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	10
9. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	12
10.CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES	12
10.1. Calcul de la note prix	12
10.2. Calcul de la note valeur technique	12
10.3. Calcul de la note impact environnemental	13

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	13
12. CONFIDENTIALITÉ	13
13. CONFLIT D'INTÉRÊT	14
14. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	14
15. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU	14

1. Présentation de l'Ifremer

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'IFREMER est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement.

Ses missions sont :

- Connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- Favoriser le développement économique du monde maritime.

Pour atteindre ces objectifs, l'IFREMER concentre son action dans les domaines suivants :

- La recherche ;
- L'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer) ;
- La mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique) ;
- Le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités

Ses domaines d'activités sont :

- Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières ;
- Surveillance et optimisation des productions aquacoles ;
- Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation ;
- Exploration et exploitation des fonds océaniques ;
- Circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision ;
- Grands équipements pour l'océanographie ;

Principales coopérations internationales :

L'IFREMER travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'IFREMER est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (États-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'IFREMER permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

- Une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne ;
- Une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche ;
- Une dimension méditerranéenne croissante.

L'IFREMER en quelques chiffres :

- 1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés ;
- Budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes) ;
- 30 sites géographiques en métropole et DOM-TOM ;

2. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations de maintenance multi technique du site Ifremer de Martinique (station du Robert).

3. Cadre de la consultation

3.1. Procédure de passation

La procédure retenue est l'**appel d'offres ouvert** en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la commande publique.

L'appel d'offres est une procédure sans négociation. Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans les conditions fixées à l'article 6.2 du présent règlement.

3.2. Variantes

Le présent marché ne comporte pas de variante obligatoire. Les variantes libres entreprises ne sont pas autorisées.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.4. Langue de rédaction des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française.

3.5. Modalités d'attribution

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;

- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Type de marché

Le présent marché est un marché de services.

4.2. Forme du marché

Conformément à l'article R2162-2 du Code de la commande publique, le marché est un accord-cadre qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Chaque lot est mono-attributaire.

Les prestations du marché étant homogènes et ne pouvant être scindées, le présent marché n'est pas allotri.

4.3. Durée du marché

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du **1^{er} janvier 2026**. Le marché est ensuite reconduit tacitement à chaque date anniversaire du contrat. Le nombre des reconductions est limité à 3 avec une durée d'un an par période reconduite. En conséquence, la durée de validité maximale du marché est fixée à 4 ans à compter de la date de notification du marché.

4.4. Montants du marché

Le montant minimum et le montant maximum du marché sont définis à l'acte d'engagement.

4.5. Classification CPV

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 50000000-5 : Service de réparation et d'entretien

4.6. Clauses générales

Le présent marché fait référence au clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG/FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

4.7. Unité monétaire

L'unité monétaire est l'Euro.

5. DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition des candidats le dossier de consultation comprenant :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les annexes associées ;
- le bordereau des prix (BP) ;
- un cadre de mémoire technique (MT) ;
- l'attestation de visite de site ;
- la déclaration sur l'honneur.

Ce dossier est disponible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.2. Vérification des documents de la consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation. Néanmoins, **ils ont l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions, imprécision ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel et de les signaler au pouvoir adjudicateur avant le 23/10/2025.**

Dans le cas où des erreurs auraient été signalées au pouvoir adjudicateur dans le délai susvisé, ce dernier portera à la connaissance de tous les candidats la suite donnée à l'observation.

En l'absence de prise en compte de ces remarques en cours de consultation par la modification du dossier de consultation, le candidat doit annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présente, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

5.3. Modification de détail au dossier de consultation

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres finales, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

6. VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

Pour déposer une offre, les candidats sont tenus de participer à l'une des visites de site organisées dans les locaux de l'Ifremer (station du Robert) :

- **Mardi 21 octobre 2025 à 08h00 ;**
- **Mercredi 22 octobre 2025 à 08h00**

Les inscriptions aux visites de site sont à réaliser en adressant un courriel à l'adresse de contact indiquée ci-dessous au minimum 96 h avant la date de visite.

Contact : M. Serge FORNASIER – serge.fornasier@ifremer.fr – 06.30.28.88.24

A l'issue de la visite, l'attestation de visite sera signée par le représentant de l'Ifremer. **Cette attestation de visite est une condition de régularité des offres.**

7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le candidat doit fournir dans un même pli l'ensemble des documents suivants.

Les documents doivent être rédigés en langue française.

7.1. Document à produire au stade de la candidature

Au titre de sa candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

Nom du fichier	Objet	Contenu
DC1_nom du candidat	Lettre de candidature	Formulaire DC1 à compléter et signer https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
DC2_nom du candidat	Déclaration de candidature	Formulaire DC2 à compléter et signer https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Habilitation_nom du candidat	Document justifiant de l'habilitation du signataire à engager la société	Délégation de signature ou extrait Kbis
DH_nom du candidat	Déclaration sur l'honneur	Document à signer
Présentation_nom du candidat	Présentation générale de la société	Présentation de l'implantation et de l'organisation générale des services, domaines d'intervention, moyens humains et techniques
Références_nom du candidat	Liste des 5 principales et dernières références contrôlables pour des prestations similaires au présent marché réalisées par le candidat (co et sous-traitants compris) au cours des trois dernières années	Ce document doit préciser l'objet des prestations réalisées, le destinataire, le montant et la date d'exécution. 1 page par référence maximum

Le cas échéant, le candidat doit fournir la copie du ou des jugements prononcés en cas de **redressement judiciaire** ou dans le cas d'une procédure étrangère équivalente.

Document unique de marché européen

En application des dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents DC1 et DC2 mentionnés ci-dessus.

Le service permettant de remplir le DUME est disponible à l'une des adresses suivantes :

- Service mis à disposition par l'Etat via <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> ;
- Service mis à disposition par la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/tools/espd> .

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprecier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Informations disponibles en ligne

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Conditions d'appréciation d'une candidature groupée

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles) ou recourir à la sous-traitance.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Régularisation des candidatures

En application de l'article R2144-2 du Code la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

7.2. Document à produire au stade de l'offre

En application du Code de la commande publique, l'acte d'engagement n'est pas demandé signé dès le dépôt de l'offre. Seul le soumissionnaire informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Toutefois, afin de raccourcir les délais de traitement, le pouvoir adjudicateur incite les soumissionnaires à signer leur offre dès le dépôt du pli.

Le fait de remettre une offre emporte acceptation par le candidat de tous les documents constitutifs du marché.

Au titre de son offre, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

Nom du fichier	Objet/contenu
AE_nom du candidat	Acte d'engagement complété
BP_nom du candidat	Bordereau des prix complété
MT_nom du candidat	Mémoire technique complété ou respectant la trame imposée

Toute documentation commerciale et/ou n'ayant pas un rapport direct avec une prescription de la consultation ne sera pas prise en compte. L'ensemble des pièces fournies doit être le plus concis possible aussi bien en termes de présentation que de contenu.

Régularisation des offres

Conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut cependant avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

8. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les offres papier sont interdites. Le candidat doit transmettre dans un même pli sa candidature et son offre **PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...)
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des offres,
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers.

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat qui envoie son offre par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré ci-dessous.

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

Par courrier recommandé avec A.R. à :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des offres, sera ouverte si la candidature ou l'offre transmise par voie électronique :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour que leur candidature soit admise, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement ou en cours d'exécution portant sur des prestations similaires en nature et volume de services.
- 2° Les candidats doivent disposer de capacités techniques suffisantes pour assurer l'exécution des prestations, en termes de moyens techniques généraux et de moyens humains.
- 3° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires en adéquation avec les prestations du marché.

Tout soumissionnaire n'ayant pas transmis tous les renseignements demandés ou dont les capacités paraissent insuffisantes sera éliminé.

10. CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES

L'Ifremer retiendra l'offre en fonction des critères pondérés définis ci-après :

N°	Critère	Pondération sur la note finale
1	Prix	45%
2	Valeur technique	45%
3	Impact environnemental	10%

Chaque critère sera noté sur 20 points puis pondéré. Le marché sera attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

10.1.Calcul de la note prix

La note prix est calculée à partir du détail quantitatif estimatif suivant :

Objet	Quantité
Poste 1 - Mise en place du marché	1
Poste 2 – Prestation annuelle de maintenance	4
Poste 3 - Fourniture stock	1

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total HT le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total HT de l'offre analysée})$$

10.2.Calcul de la note valeur technique

La note technique (NT) est notée sur 20 points au regard des sous-critères suivants :

Sous-critères d'évaluation	Nombre de points
Sous-critère 1. Organisation générale des prestations (hors astreintes)	6
Sous-critère 2. Organisation des astreintes	5
Sous-critère 3. Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations	5
Sous-critère 4. Moyens techniques et informatiques	2
Sous-critère 5. Qualité des livrables fournis, du reporting et du suivi de la prestation	2

Les notes sont attribuées selon le barème suivant :

- Réponse très insuffisante ou insuffisante : 0% des points
- Réponse partielle à la demande ou passable : 25% des points
- Réponse satisfaisante : 50 % des points
- Réponse très satisfaisante : 75% des points
- Réponse excellente à la demande et force de proposition : 100 % des points

10.3.Calcul de la note impact environnemental

La note impact environnemental est attribuée sur 20 points au regard de la stratégie de la stratégie proposée par le candidat pour minimiser l'impact des prestations sur l'environnement.

La note est attribuée selon le barème suivant :

- Réponse très insuffisante ou insuffisante : 0% des points
- Réponse partielle à la demande ou passable : 25% des points
- Réponse satisfaisante : 50 % des points
- Réponse très satisfaisante : 75% des points
- Réponse excellente à la demande et force de proposition : 100 % des points

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les réponses par téléphone ne concerteront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

Les candidats transmettent impérativement leurs questions **au plus tard le 23/10/2025.**

12. CONFIDENTIALITÉ

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas communiquer avec une autre personne que l'Ifremer, sans son autorisation préalable.

13. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

14. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date de publicité : 18/09/2025
- Visites de site : 21 et 22/10/2025
- Date limite de dépôt des questions : 23/10/2025
- Date limite de réception des offres : 03/11/2025, 16h00
- Notification du marché : début décembre 2025
- Réunion de préparation du marché (voir CCTP) : semaine 50 (2025)
- Réunion de prise de marché (voir CCTP) : semaine 51 (2025)
- Début d'exécution des prestations de maintenance : 01/01/2026

15. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois ;
- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation ;

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.